

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-indisponibilite-simultanee-de-plusieurs-materiels-importants-pour-la-surete-et-non-respect-de-la-conduite-a-tenir>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Tricastin : indisponibilité simultanée de plusieurs matériels importants pour la sûreté et non-respect de la conduite à tenir**

16 mars 2017

France : Tricastin : indisponibilité simultanée de plusieurs matériels importants pour la sûreté et non-respect de la conduite à tenir

Un événement significatif pour la sûreté relatif au cumul de plusieurs indisponibilités de matériels importants pour la sûreté du réacteur et au non-respect de la conduite à tenir en ce cas est reclassé au niveau 1 de l'échelle INES.

Ce que dit l'ASN :

Le 28/03/2017

Non-respect de la conduite à tenir associée à l'indisponibilité de plusieurs matériels importants pour la sûreté du réacteur

Le 3 novembre 2016, la centrale nucléaire du Tricastin a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un **événement significatif pour la sûreté relatif au non-respect de la conduite à tenir en cas de cumul de plusieurs indisponibilités de matériels importants pour la sûreté du réacteur. A la suite de l'analyse menée par EDF sur cet événement, EDF a reclassé cet événement significatif pour la sûreté au niveau 1 de l'échelle INES le 16 mars 2017.**

Sur les réacteurs nucléaires exploités par EDF, les spécifications techniques d'exploitation constituent les règles techniques qui permettent de garantir la sûreté du fonctionnement en exploitation normale et de contribuer à prévenir l'apparition de situations incidentelles ou accidentelles. Pour chaque domaine d'exploitation, selon que le réacteur est en production ou dans une phase d'arrêt, **les spécifications techniques d'exploitation définissent les matériels ou systèmes qui doivent être disponibles pour assurer la sûreté du réacteur. En cas d'indisponibilité, les spécifications techniques d'exploitation fixent un délai et une conduite à tenir.**

Le 28 octobre 2016, alors que le réacteur 1 de la centrale nucléaire du Tricastin était en arrêt pour

maintenance programmée et renouvellement partiel du combustible, **un défaut apparu sur le système de ventilation du circuit de refroidissement intermédiaire a entraîné un défaut sur un tableau d'alimentation électrique : l'indisponibilité de ce tableau a généré l'indisponibilité de plusieurs matériels importants pour la sûreté dont il constitue la source électrique.** Cet événement s'est produit à 17H48. EDF a alors mobilisé ses équipes pour résoudre le défaut technique affectant le tableau électrique. Dans le même temps, les équipes présentes en salle de commande ont effectué un recensement des matériels alimentés par le tableau électrique défaillant et qui n'étaient plus disponibles.

A 18H40, un premier recensement a mis en évidence qu'en application des spécifications techniques d'exploitation, **EDF aurait dû engager le repli du réacteur vers un autre état d'arrêt que celui dans lequel il était maintenu dans un délai d'une heure à compter de l'apparition du défaut électrique. En raison du temps passé à diagnostiquer les indisponibilités précises des matériels, ce délai n'a pas été respecté.** A 19H07, les équipes d'électriciens mobilisées ont identifié le défaut technique qui affectait le tableau électrique, ils l'ont remis en service et ont par conséquent rétabli l'alimentation électrique des matériels qu'il dessert.

Pendant l'événement, le recensement des matériels importants pour la sûreté qui étaient indisponibles du fait de la coupure du tableau électrique aurait dû être mieux organisé pour permettre aux équipes de conduite de réaliser que le délai d'une heure fixé par les spécifications techniques d'exploitation s'appliquait au cas de figure rencontré. C'est d'ailleurs en réalisant l'analyse approfondie de cet événement, qu'il est apparu à EDF que **même si le délai d'une heure fixé par les spécifications techniques d'exploitation n'avait été que légèrement dépassé, celui-ci aurait pu être tenu si toute les méthodes de management d'EDF avaient été mises en œuvre.**

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, sur l'environnement ou sur les travailleurs. En raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-de-la-conduite-a-tenir-associee-a-l-indisponibilite-de-plusieurs-materiels>

Ce que dit EDF :

Le 16/03/17

Non respect d'une spécification technique sur l'unité de production n°1

Le 28 octobre 2016, l'unité de production n°1 est à l'arrêt pour réaliser les contrôles de concentration en carbone sur les générateurs de vapeur demandés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. **Un court-circuit sur un tableau électrique a engendré l'indisponibilité simultanée de l'alimentation électrique de plusieurs matériels importants pour la sûreté.** Les équipes de la centrale ont procédé à la remise en service de ce tableau électrique en 1h20, or les spécifications techniques d'exploitation exigent un délai d'1 heure.

Cet événement n'a eu aucune conséquence pour la sûreté de l'installation. En effet, en cas d'incident, les matériels alimentés par une voie électrique différente auraient été utilisés.

Cet événement a été déclaré le 3 novembre 2016 à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7. Après une analyse approfondie, la direction de la centrale a décidé de le reclasser au niveau 1, le 16 mars 2017.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-du-tricastin/actualites/non-respect-d-une-specification-technique-de-l-unite-de-production-ndeg1>